



Engin agricole & engin outil

Critères de segmentation

08.2025

Nos critères de segmentation sont le résultat d'études statistiques. Ces études démontrent que le nombre et/ou la gravité des sinistres a un lien direct avec des caractéristiques tenant à la personne et/ou au bien assuré. Ces caractéristiques permettent de définir un niveau de risque représenté par la personne et/ou le bien à assurer.

En fonction du niveau de risque en termes de fréquence ou de coût des sinistres, AXA accepte ou non le risque et établit le tarif adéquat. Les mêmes critères s'appliquent pour tous nos contrats Confort Auto, et cela quel que soit le canal de vente.

Règles d'acceptation RC

Les critères suivants sont pris en considération pour l'acceptation de la garantie Responsabilité Civile (RC) Auto :

- **Le pays d'immatriculation du véhicule** : nous couvrons exclusivement les véhicules immatriculés en Belgique conformément à notre agrément pour l'activité d'assurance RC auto.
- **Le nombre de sinistres pendant les 5 dernières années** : les statistiques montrent que moins le conducteur a eu d'accident pendant les 5 dernières années, moins de nouveaux accidents sont observés par la suite.
- **Le nombre d'années sans sinistre** : de même, les statistiques montrent que les conducteurs n'ayant plus causé d'accident depuis longtemps causent ensuite moins d'accidents, et que ceux qui ont récemment provoqué un accident causent ensuite plus souvent des accidents.
- **Les antécédents négatifs** : si un candidat preneur d'assurance, ou conducteur, a été impliqué dans une ou plusieurs hypothèses ci-après, nous avons observé que la fréquence des dommages et leur coût sont plus élevés, ce qui peut expliquer un refus d'assurance : par exemple en cas d'accident sous influence, dommage intentionnel, retrait de permis de conduire, fraude ou dissimulation d'information, non-paiement de prime, ...

Règles de tarification RC

Les critères suivants sont pris en considération pour le calcul de la prime d'assurance Responsabilité Civile (CR) Auto. Notre objectif est de prévoir une prime qui tient compte du risque présenté et des dommages que nous serons amenés à indemniser.

Les éléments ci-dessous contribuent à ce calcul :

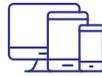
- **Le type de véhicule** : le nombre d'accidents observés est plus élevé pour certains types de véhicules que pour d'autres.
- **L'usage (pour compte d'autrui/pour compte propre)**: le nombre d'accidents observés est plus élevé lorsque le véhicule est utilisé pour compte d'autrui.

Règles d'acceptation et de tarification Protection Juridique

La souscription et le maintien d'une de nos garanties Protection Juridique sont subordonnés à la souscription et au maintien de la garantie Responsabilité Civile.

La prime est forfaitaire; une garantie Protection Juridique séparée peut être demandée via notre marque Legal Village.

Vous avez besoin de vivre confiant et d'envisager l'avenir en toute sérénité.
Notre métier est de vous proposer les solutions qui protègent votre entourage et
vos biens en vous aidant à préparer activement vos projets.



Retrouvez l'ensemble de vos services
et documents contractuels
sur **MyAXA** via [axa.be](https://www.axa.be)

AXA vous répond sur :

